



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 02.12.2022, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Steinfort à Koerich, ceci à l'occasion de travaux de levage:

Art.1 : Pendant la journée du 05.12.2022 de 08:00 à 17:00 heures, la circulation dans la rue de Steinfort à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur des futures maisons n°33A-D ;
- b) Fermeture du trottoir à la hauteur des futures maisons n°33A-D.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 02.12.2022

Le Collège des Bourgmestre et échevins

